



## Changement de nom des enfants

Par **hawax**, le **24/07/2016** à **02:01**

Suite à la séparation et prochainement au divorce de mon conjoint

J aimerais savoir quels sont les démarches pour que mes enfants obtiennent mon nom de jeune fille

En effet mon ex conjoint les a reconnu à la naissance mais il est incapable d'assumer son devoir de père celui-ci ne perçoit que le RSA et est incapable d'assumer et voulant éviter tout lien avec celui-ci j'aimerais entreprendre les démarches pour que mes 2 enfants portent définitivement mon nom de jeune fille

Merci de votre compréhension

Par **youris**, le **24/07/2016** à **08:16**

bonjour,

pour changer de nom de famille que vous avez donné à vos enfants, il faut un motif légitime ce qui ne semble pas être votre situation.

Le père conservera également l'autorité parentale, vous pouvez demander au JAF, le retrait partiel ou total de cette autorité parentale si vous prouvez qu'il met en danger la santé mentale ou physique de vos enfants.

Quoiqu'il en soit, cet homme restera le père de vos enfants.

Salutations